

Création d'un ESI unique à Marseille

La création de l'ESI unique de Marseille est considéré comme un projet important (cf notion de projet important – circulaire relative au fonctionnement des CHSCT) et doit donc faire l'objet d'une consultation obligatoire avec avis du CHSCT.

Le projet de création de l'ESI unique à Marseille a fait l'objet d'un premier échange lors du CHSCT du 16 novembre 2016 sur la base d'un projet présenté et validé en CTL (séance du 8 novembre 2016).

Un second CTL s'est réuni le 28 février 2017 pour présenter les conclusions des groupes de travail (GT) constitués au sein des ESI de Marseille Prado et de Marseille Saint Loup, dont l'objet était de définir les implantations et les conditions de vie au sein du futur ESI unique.

Ces GT se sont réunis :

- Pour Marseille Prado (huit participants) : les 8 décembre 2016 et 12 janvier 2017.
- Pour Marseille Saint Loup (neuf participants dont des agents de la CID) : les 15 décembre 2016 et 19 janvier 2017.

1) Les conclusions des groupes de travail (GT)

1-1) Marseille Prado

Le scénario prévoyant l'implantation du futur pôle SNS sur deux niveaux a été retenue (cf. annexe 1). Ce pôle sera composé de trois divisions (annexe 3) :

- une division sécurité : cellule certificats/transferts et cellule antivirus ;
- une division nouveau projet et hébergement en charge des problématiques de la salle blanche ;
- une division secours : cellule Bull, cellule IBM, cellule réseau.

La solution retenue, la plus simple à mettre en œuvre, consiste en :

- au premier étage :

- maintien des services actuels avec création d'un bureau pour le responsable de la division secours ;
- libération des bureaux occupés actuellement par la CID et une partie de l'antivirus pour la DRFiP 13 (environ 280 m²) ;
- récupération du bureau dédié à la logistique de la DRFiP 13.

- Au troisième étage :

- création de bureaux pour le responsable de l'ESI et son adjoint ;
- création d'un bureau pour le responsable du pôle SNS ;
- conservation de la salle de réunion ;
- implantation d'un bureau pour le responsable de l'hébergement ;
- implantation complète du service antivirus ;
- pas de changement pour le service certificats / transferts.

1-2) Marseille Saint Loup

Le projet retenu conduit à implanter la CID au premier étage de l'ESI permettant ainsi un rapprochement fonctionnel entre les équipes d'assistance de proximité (CID et SIL). Ce scénario (annexe 2) entraîne les opérations suivantes :

- au premier étage :

- déplacement du SIL dans le bureau actuel de l'UGR CTD ;
- déplacement de l'UGR/CTD dans le bureau actuel du RHCL de proximité. A terme, après disparition de l'UGR/CTD, ce bureau deviendra l'atelier de la CID ;
- installation de la CID à la place du SIL ;
- installation du responsable de la CID dans le bureau de celui de la division assistance actuelle de l'ESI MSL ;
- installation du responsable de la division assistance actuelle dans l'actuel bureau de passage de la CID ;
- installation du RRA dans l'ancien bureau de l'adjoint de la DISI.

- au rez-de-chaussée :

- installation du RHCL dans le bureau du support ;
- création de nouveaux bureaux pour le responsable de l'ESI et son adjoint ;
- création d'un bloc « exploitation » avec une emprise sur l'actuelle salle de réunion du rez-de-chaussée permettant d'aligner les bureaux suivants : responsable de la division Exploitation actuelle, adjoint du responsable du futur pôle Exploitation, fiscalité professionnelle, support à l'exploitation, fiscalité personnelle. L'EAS n'est pas impactée.
- Création d'une nouvelle salle de réunion dans l'ancienne salle blanche.

Les GT ont également abordé certains points relatifs aux conditions de vie au travail

Il est souhaité par les agents du GT de Saint Loup que les déménagements soient effectués en décembre 2017 afin de ne pas perturber les TFA (Travaux de Fin d'Année) qui ont lieu en début d'année.

Pour les agents de la CID, une carte de cantine de chacun des restaurants administratifs relevant de leur périmètre d'intervention leur sera allouée.

La qualité des échanges dans le cadre de ces groupes de travail a permis d'aboutir très rapidement à un consensus entre les participants sur les scénarii d'implantation à proposer aux membres du CTL.

2) Le suivi du dossier par le CHSCT

Le projet tel que présenté dans la présente fiche et ses annexes a fait l'objet d'une demande de financement spécifique auprès du DGSSI appuyée sur l'expertise de l'antenne immobilière du Secrétariat Général pour ce qui concerne le site de Marseille Saint-Loup, et d'une évaluation des travaux s'agissant de Marseille Prado (opérations beaucoup plus modestes).

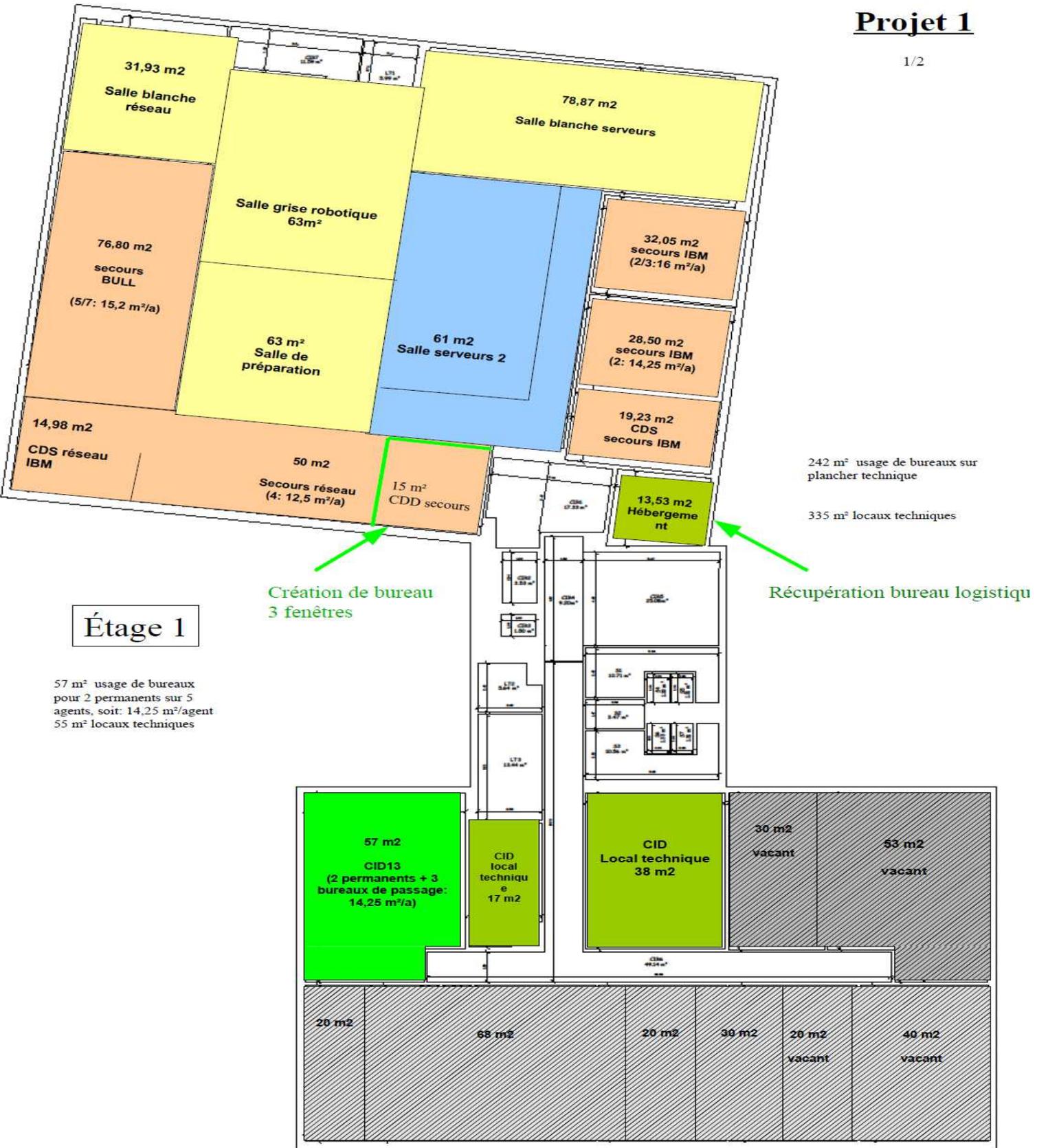
Ainsi qu'il a été évoqué lors du CHSCT du 16 novembre 2016, à l'instar de ce qui a pu être réalisé les années précédentes au bénéfice des ESI de Nice et de Montpellier, priorité sera donné à ce projet au titre de 2017 concernant le financement sur des crédits du programme 218 (crédits CHSCT) de besoins concourant à l'amélioration des conditions de vie au travail.

Il est proposé de constituer un groupe de travail du CHSCT piloté par l'assistante de prévention de façon à intégrer autant que faire se peut les problématiques liées aux conditions de travail au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

A ce titre, une visite des deux sites avec présentation des réinstallations/réaménagements pourrait s'avérer utile.

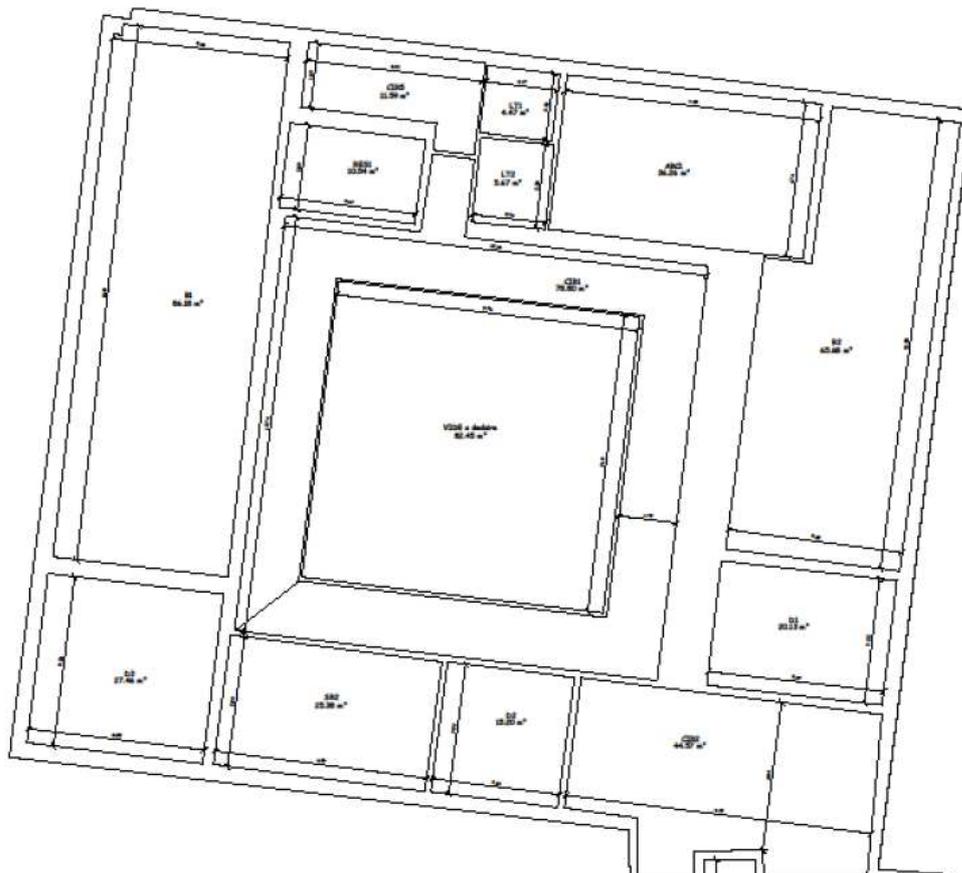
Projet 1

1/2



Projet 1

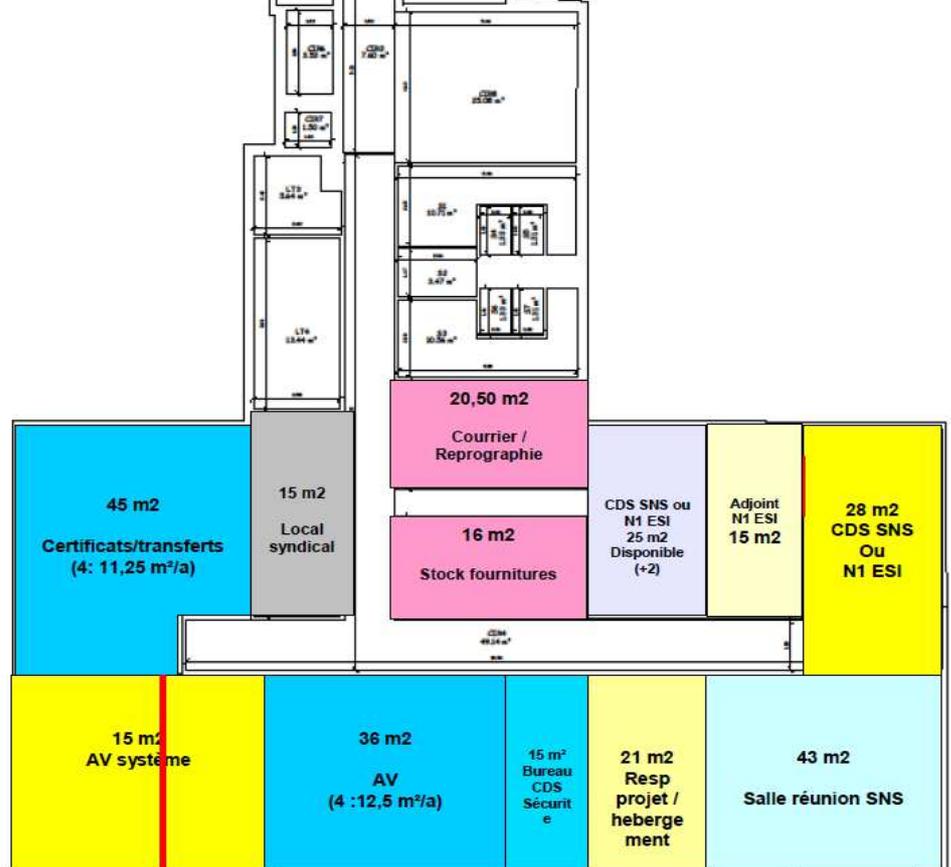
2/2



Étage 3

260 m² bureaux + salle de réunion.

51,5 m² locaux techniques



Suppression de cloison

SCENARIO N°1

D.I.S.I.
REZ-DE-CHAUSSEE

Echelle 1 / 250
(Modifications au 16 mai 2014)

